

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

VENTES COURANTES ET JUDICIAIRES

Le Commissaire-Preneur désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique ou morale titulaire de l'office du commissaire-preneur judiciaire qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

Les adjudicataires ont pris connaissance des conditions générales de la vente sur les lieux de l'exposition où elles ont été affichées, ainsi que dans les catalogues de vente et sur les sites d'annonces où elles sont reproduites, et sont réputés les accepter sans réserve dès lors qu'ils portent une enchère.

DEROULEMENT DE LA VENTE :

La vente est faite au comptant et est conduite en euros. Le plus offrant et dernier enchérisseur est l'adjudicataire. Il s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tout impôt ou taxe exigible. Il doit justifier de son identité et de ses références bancaires. Les chèques et virements sont libellés en euros (€) à l'ordre de Maître Véronique INGELS (ventes judiciaires) ou Roanne enchères (ventes volontaires).

L'acheteur est censé agir pour son propre compte, sauf dénonciation préalable de mandataire pour le compte d'un tiers acceptée par l'Etude. Celui-ci devra nous fournir sa pièce d'identité et un chèque de caution.

Le commissaire-preneur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis, se réservant le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots, de refuser toute enchère. En cas de contestation, elle se réserve la possibilité de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente, sans avoir à motiver ces choix.

Les enchères sont annoncées hors frais, TVA incluse et hors autres taxes (notamment dans les cas où l'achat est soumis à Droits d'enregistrement). Si la TVA est récupérable, cette information est donnée en début de vente du dossier. Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ces derniers sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et rappelés par le commissaire-preneur au début de la vente.

En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet, et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

FRAIS EN SUS :

Les montants « au marteau » s'entendent TTC, les frais en sus des enchères sont de

- **14,28%** T.V.A incluse (soit 11,90 % HT) s'il est annoncé qu'elle est récupérable en judiciaire et pour les véhicules.
- Les **véhicules** vendus en volontaire sont assortis d'un forfait de mise à disposition de **160€ TTC**.
- **23% TTC** en ventes volontaires (arrondi au dixième de centime d'euros supérieur) hors véhicules

FRAIS DE SERVICE DE PLATEFORME www.interencheres.com :

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou ONLINE ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Roanne enchères et Me Ingels tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Roanne enchères et Me Ingels se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

- Pour les ventes volontaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,20% TTC)
- Pour les véhicules, majoration de 40 EUR HT par véhicule (soit +48 EUR TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de frais de services

Roanne enchères et Me Ingels ne peuvent garantir l'efficacité de ces modes d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère LIVE simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure.

En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

DROIT DE SUITE :

Ne s'applique qu'aux œuvres originales d'artistes vivants ou décédés depuis moins de 70 ans et uniquement pour les adjudications supérieures ou égales à 750 €.

Son taux est de

4% de 750 € à 50 000 € puis de

3% de 50 001 € à 200 000 € conformément au décret du 9 Mai 2007 auquel il convient de se reporter pour les autres tranches et tout complément d'information.

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES :

- Pour les acheteurs en salle ou par téléphone :

- **en espèces** : jusqu'à 1000 € pour les professionnels et pour les particuliers résidents de la communauté européenne, jusqu'à 15000 € pour les particuliers non-résidents sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

- **par chèque** : en règlement d'un global de bordereaux inférieur à 1000€. La présentation de deux pièces d'identité est impérative. Aucune délivrance n'aura lieu avant encaissement définitif du chèque.

Les clients non-résidents de la communauté européenne ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par virement international SWIFT comprenant les frais bancaires qui sont à leur charge.

En cas de paiement par chèque non certifié, le commissaire-priseur se réserve le droit de différer la délivrance des lots adjugés jusqu'à l'encaissement effectif du chèque. Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditive pour la valeur avoisinant le montant de leurs achats ou encore de régler par carte bancaire.

- **Chèque certifié ou lettre accreditive** pour tout achat supérieur à 1 000 €, uniquement tirés sur une banque française, jusqu'à concurrence de 23000 €.

- **par carte bancaire.**

- **par virement bancaire** en euros : possible dans tous les cas, et impérativement pour les montants supérieurs à 23000 € et pour les règlements des acquéreurs étrangers, frais à la charge du donneur d'ordre. Aucun lot n'est délivré avant réception définitive des fonds sur le compte de l'étude.

IBAN : FR98 3000 2036 0000 0070 2216 E32

Code B.I.C : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : ETUDE DE MAITRE INGELS COMPTE CLIENTS

IBAN : FR90 3000 2036 0000 0070 2223 D19

Code B.I.C : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : OVV ROANNE ENCHERES COMPTE CLIENTS

La loi 2011-900 du 29 Juillet 2011 rend obligatoire le paiement par chèque ou virement des métaux ferreux et non ferreux.

Merci de privilégier les règlements par **virement instantané.**

(Bien indiquer le NUMÉRO et le NOM DE ACQUÉREUR figurant en tête de votre bordereau)

- Dans le cadre des ventes LIVE:

Votre bordereau vous sera envoyé par mail après la vente.

> Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez Roanne enchères et Me Ingels, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros. Un contrordre de votre part se doit d'être adressé par mail à compta@hdvroanne.com dans l'heure suivant la vente, et d'être accompagné d'un autre moyen de paiement.

> Si le total est supérieur à 1200 €, nous vous adresserons un lien 3D SECURE par email, qu'il vous suffira de suivre pour procéder au règlement.

Si la vente est faite avec caution, celle-ci sera conservée afin de couvrir les frais de relance, de procédure et divers en cas de non-paiement à la fin de la procédure TEMIS et/ou de non-respect des conditions applicables à cette vente.

- Dans le cadre du service ONLINE :

Vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

Pour rappel, en application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée sur la base de 3 fois les intérêts légaux en vigueur. Par ailleurs, en cas de recouvrement, chaque bordereau d'adjudication fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 40€ HT.

EXPORT :

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai **d'un mois** pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation :

Les achats sont réglés TTC en totalité par virement. Le remboursement de la TVA s'effectuera UNIQUEMENT selon les conditions ci-dessous (l'absence d'un de ces documents empêche le remboursement) :

- Les marchandises doivent être exportées dans le mois qui suit la vente.
- Bordereau d'Adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur à l'étranger.
- Réception de l'original de l'imprimé EX A avec la mention ECS SORTIE délivré par le transitaire ou les douanes.

EXPEDITION INTRACOMMUNAUTAIRE :

L'acquéreur règle ses achats en totalité (TVA incluse) par virement. Le remboursement de la TVA s'effectuera UNIQUEMENT selon les conditions ci-dessous (l'absence d'un de ces documents interdit tout remboursement) :

- Les marchandises doivent être délivrées dans le mois qui suit la vente.
- Bordereau d'Adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur à l'étranger, avec N° de TVA intracom.
- A l'enlèvement, le CMR tamponné par le transporteur et précisant les coordonnées de l'acquéreur.
- A l'arrivée des marchandises dans le pays de la C.E.E., une copie du CMR doit nous être adressé par mail, complété, daté et signé par l'expéditeur, le transporteur et le destinataire (case 22, 23 et 24 sur un document CMR type)

ORDRES D'ACHAT :

Le commissaire-priseur et ses collaborateurs se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les clients qui ne peuvent pas assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés

-soit par écrit et accompagnés d'un chèque,
-soit sur interencheres.com, avec empreinte cb, relevé d'identité bancaire et copie recto verso d'une pièce d'identité.

La responsabilité du commissaire-priseur ne saurait en aucun cas être engagée dans l'hypothèse où un ordre ne serait pas honoré, quelle que soit la cause de cette défaillance.

Lorsque plusieurs ordres d'achat d'un même montant sont enregistrés sur le même lot, préférence est donnée à l'ordre reçu le premier.

A montant équivalent, il sera donné préférence à une enchère en salle.

ENCHERES TELEPHONIQUES :

Uniquement pour les lots d'un montant minimum de 200 € : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de pièce d'identité, au plus tard 24 heures avant la vente. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non obtention de la ligne téléphonique.

ENCHERES EN DIRECT via le service Live du site interencheres.com :

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à l'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les ventes judiciaires, majoration de 1% HT du prix d'adjudication (soit +1,2% TTC).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

L'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En

toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com : Enchère automatique .

L'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants :

Jusqu'à 19€ : 1€,
de 20€ à 199€ : 10€,
de 200€ à 499€ : 20€ ;
de 500€ à 999€ : 50€ ;
de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ;
de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ;
de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ;
de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ;
de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ;
100 000€ et plus : 5 000€.

TRADUCTION :

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de Roanne enchères et Me Ingels. Seule la version originale française de la description d'un bien présenté en vente par un fera foi.

GARANTIES ASSORTISSANT LES VENTES :

La vente est faite **sans garantie aucune** : il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les matériels, véhicules, marchandises sont vendus en l'état, sans autres accessoires que ceux présentés et les indications de qualité, années modèle, kilométrages, quantité, contenance, poids, titre, taille, état, ne sont fournis qu'à **titre indicatif**. L'acheteur fera son affaire des mises en conformité éventuelles, sans que le commissaire-priseur puisse être mis en cause à quelque titre que ce soit.

Article L. 321-17 al 1 du Code de Commerce :

« Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée. ».

DELIVRANCE DES LOTS :

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Les adjudicataires sont responsables de leurs lots dès l'adjudication prononcée. Les lots adjugés demeurent aux risques, frais et périls des adjudicataires alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu, pour quelque cause que ce soit, en particulier dans l'attente du bon mode de règlement.

- Ventes sur place ou « sur désignation » :

Les adjudicataires sont responsables des dommages causés ou subis à l'occasion du démontage et de l'enlèvement de leurs lots, ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner aux matériels des autres adjudicataires ou aux bâtiments.

Enlèvements :

- Aux dates annoncées dans la publicité de la vente.

Les lots ne pourront être enlevés qu'après paiement effectif complet.

Dépôt d'un **chèque de garantie obligatoire**, ou d'une empreinte cb, qui sera restitué après constat de l'absence de dégât sur place.

Passés les délais d'enlèvement annoncés lors de la vente, tous les biens non retirés seront considérés comme abandonnés.

Les acheteurs qui ne seront pas en mesure d'enlever leurs achats au cours des plages horaires prévues à cet effet se verront facturés de la surveillance sur place et frais d'occupation des sols. Les rendez-vous ne seront fixés que contre un chèque en blanc signé à l'ordre de l'étude, qui sera complété après décompte du temps passé.

Forfait aller-retour pour une délivrance sur Roanne intra-muros : **90€ HT** plus vacations au temps passé soit **22,82€ ht** la demi-heure, chaque vacation entamée étant due.

- Expéditions

Les frais d'envoi, conditionnement ou de livraison feront l'objet d'un devis établi par un transporteur ou un prestataire compétent. L'acquéreur qui demanderait un envoi postal **décharge entièrement la société Roanne enchères et Maître INGELS de toute responsabilité en cas de perte ou de bris**. Il reconnaît avoir été avisé que cet envoi se fait à ses risques et périls et renonce, par le seul fait de son adjudication, à tout recours contre l'opérateur.

Vous pouvez aussi demander un rapatriement à Paris au GROUPE ROUGEMONT, 3 Cité Rougemont (75009) en profitant d'une livraison groupée payante (hors mobilier et lots encombrants). Il vous suffit de nous adresser une demande de devis accompagnée de votre bordereau à assistante@hdvroanne.com.

Pour le transport des meubles et objets, nous pouvons vous mettre en contact avec un transporteur.

GARDIENNAGE :

- Matériels encombrants, palettes :

Il sera facturé **10 € HT par jour** pour tout matériel en salle qui ne serait pas enlevé dans les 48H. A l'expiration de ce délai, le matériel sera conduit au dépôt. Sa délivrance donnera lieu à facturation des frais de transfert d'un montant de **100€ HT**.

Le rendez-vous ne sera fixé qu'après encaissement des frais de transfert et frais de gardiennage. Aucun matériel ne sera délivré sans rendez-vous convenu au moins 48h à l'avance.

Le gardiennage commencera à courir dès l'enlèvement et jusqu'au jour du retrait inclus.

- Lots « standard »

La délivrance au public des lots se déroule **sur rendez-vous** pour éviter un temps d'attente lors de la délivrance. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder sous huitaine à l'enlèvement pour éviter tout frais de stockage et de gardiennage qui seraient à leur charge au tarif de **6 € ht par jour et par objet**.

Le gardiennage commencera à courir dès le surlendemain de la vente jusqu'au jour du retrait inclus.

La tolérance de gardiennage n'emporte pas la responsabilité de l'organisme de vente en cas de vol ou détérioration des lots qui n'ont pas été enlevés par les acquéreurs.

L'acquéreur qui ne prendrait pas possession de son lot dans les deux mois suivant la vente consent dès à présent à ce que son achat soit remis en vente sans prix de réserve à la vacation suivante aux fins de compenser les frais de gardiennage.

COMMERCE DE L'IVOIRE :

L'adjudicataire mandate l'officier vendeur aux fins d'effectuer en son nom la déclaration d'achat prévue par l'arrêté du 16 août 2016 relatif à l'interdiction du commerce d'ivoire d'éléphant et de corne de rhinocéros.

VENTES D'ARMES :

Les armes ne sont délivrées à l'acquéreur qu'après inscription au livre de police du numéro de permis de port d'armes ou permis de chasse.

STOCKS DE DENREES PERISSABLES :

Les marchandises périmées sont vendues à charge de destruction, il appartient à l'acquéreur de vérifier que ces marchandises répondent aux conditions d'hygiène et de santé légales en vigueur.

GAZ FRIGORIGENES :

Une attestation de capacité sera exigée pour toute manipulation de gaz frigorigènes.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères est abonné au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur

régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères ont tous deux la qualité de responsable de traitement.

CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères : par écrit auprès de Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères – 23 Rue Benoit Malon 42300 ROANNE,

- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) Coordonnées de l'Enchérisseur

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

« FOLLE ENCHERES »

A défaut de paiement, une procédure de réitération d'enchères sera diligentée immédiatement. L'acquéreur défaillant sera poursuivi pour la différence constatée entre le montant de son achat et le montant de la revente sur folle-enchère, sans pouvoir prétendre à un excédent.

Une procédure diligentée (ou non) sur Temis ne fait pas obstacle à une poursuite de l'acquéreur au contentieux, en dommages et intérêts ou à la mise en œuvre d'une procédure de réitération d'enchères.

L'acquéreur défaillant sera redevable de la différence entre son enchère et le montant de la revente sur folle-enchère, sans pouvoir prétendre à un excédent s'il y en a.
Les frais de remise en vente du bien seront à sa charge.

1- Ventes volontaires

Art L321-14 al 3 du Code de commerce :

« A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

2- Ventes judiciaires

a/ Saisie-vente et procédures collectives

. de biens mobiliers

Art R221-38 Code des procédures civiles d'exécution :

« L'adjudication est faite au plus offrant, après trois criées. Le prix est payable comptant. Faute de paiement par l'adjudicataire, l'objet est revendu sur réitération des enchères. »

. d'aéronefs

Art R123-6 du code de l'Aviation civile

. de bateaux et navires

Art R4123-14 du Code des transports

Art 5114-28 du Code des transports

b/ Fonds de commerce

Art L143-9 du Code de Commerce

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

VENTES DE VEHICULES

Le Commissaire-Preneur désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique titulaire de l'office de commissaire de justice qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

Les adjudicataires ont pris connaissance des conditions générales de la vente sur les sites de diffusion, sur les lieux de l'exposition où elles ont été affichées, ainsi que dans les catalogues de vente où elles sont reproduites, et sont réputés les accepter sans réserve dès lors qu'ils portent une enchère.

DEROULEMENT DE LA VENTE :

La vente est faite au comptant et est conduite en euros. Le plus offrant et dernier enchérisseur est l'adjudicataire. Il s'engage à régler personnellement et immédiatement le prix d'adjudication augmenté des frais à la charge de l'acquéreur et de tout impôt ou taxe exigible. Il doit justifier de son identité et de ses références bancaires.

L'acheteur est censé agir pour son propre compte, sauf dénonciation préalable de mandataire pour le compte d'un tiers acceptée par l'Etude. Celui-ci devra nous fournir sa pièce d'identité et un chèque de caution.

Le commissaire-preneur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis, se réservant le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots, de refuser toute enchère. En cas de contestation, elle se réserve la possibilité de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente, sans avoir à motiver ces choix.

Les enchères sont annoncées hors frais, TVA incluse. Si la TVA est récupérable, cette information est affichée sur chaque véhicules concerné. Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ces derniers sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et rappelés par le commissaire-preneur au début de la vente.

En cas de contestation au moment des adjudications, ou s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet, et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

Si vous souhaitez enchérir en ligne (LIVE ou ONLINE ; en direct ou par enchères automatiques) pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (vos coordonnées bancaires ne nous sont pas communiquées en clair). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Roanne enchères et Me Ingels tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. Roanne enchères et Me Ingels se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

FRAIS EN SUS :

Les montants « au marteau » s'entendent TTC, les frais en sus des enchères sont de

- **14.28 %** T.V.A incluse, soit 11,90 % HT

- Les véhicules vendus en volontaire sont assortis d'un forfait de mise à disposition de **160 € TTC**

- Frais de service des plateformes :

La commission forfaitaire pour les véhicules achetés via interencheres.com est **de 48 € TTC/véhicule**.

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES :

- Acheteurs en salle ou par téléphone :

- **en espèces** : jusqu'à 1000 € pour les professionnels et pour les particuliers résidents de la communauté européenne, jusqu'à 15000 € pour les particuliers non-résidents sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

- **par chèque** : en règlement d'un global de bordereaux inférieur à 1000€. La présentation de deux pièces d'identité est impérative. Aucune délivrance n'aura lieu avant encaissement définitif du chèque.

- **Chèque certifié ou lettre accréditive** pour tout achat supérieur à 1 000 €, uniquement tirés sur une banque française, jusqu'à concurrence de 23000 €.

- **par carte bancaire**.

- **par virement bancaire instantané** en euros : possible dans tous les cas, et impérativement pour les montants supérieurs à 23000 € et pour les règlements des acquéreurs étrangers, frais à la charge du donneur d'ordre. Aucun lot n'est délivré avant réception définitive des fonds sur le compte de l'étude. Les chèques et virements sont libellés en euros (€) à l'ordre de Maître Véronique INGELS (ventes judiciaires) ou Roanne enchères (ventes volontaires).

IBAN : FR98 3000 2036 0000 0070 2216 E32

Code B.I.C : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : ETUDE DE MAITRE INGELS COMPTE CLIENTS

IBAN : FR90 3000 2036 0000 0070 2223 D19

Code B.I.C : CRLYFRPP

TITULAIRE DU COMPTE : OVV ROANNE ENCHERES COMPTE CLIENTS

Merci de privilégier les règlements par **virement instantané**.

Pensez à indiquer le NUMÉRO et le NOM DE ACQUÉREUR figurant en tête de votre bordereau !

- Acheteurs en Live :

Votre bordereau qui vous sera envoyé par mail après la vente.

Dans le cadre du service LIVE, vous recevrez un lien de paiement 3DS par e-mail pour régler ou solder votre bordereau dans la limite de 10 000 euros.

> Si vous êtes adjudicataire en ligne via une enchère portée en direct ou par le biais d'un ordre d'achat secret, vous autorisez Roanne enchères et Me Ingels, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris des frais habituels à la charge de l'acheteur pour un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 euros.

Sauf contrordre de votre part adressé par mail à compta@hdvroanne.com dans l'heure suivant la fin de la vente, votre carte bancaire enregistrée sur Interencheres sera débitée. En cas de contrordre, vous devez payer immédiatement par un des autres moyens de paiement prévus pour les acheteurs en salle ou par téléphone.

> Si le total est supérieur à 1200 €, nous vous adresserons par mail un lien 3D SECURE qu'il vous suffira de suivre pour procéder au règlement.

Si la vente est faite avec caution, celle-ci sera conservée afin de couvrir les frais de relance, de procédure et divers en cas de non-paiement à la fin de la procédure TEMIS et/ou de non-respect des conditions applicables à cette vente

Pour rappel, en application de l'article L 441-6 du Code de Commerce, tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée sur la base de 3 fois les intérêts légaux en vigueur.

Par ailleurs, en cas de recouvrement, chaque relance de bordereau d'adjudication fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de 40 € HT.

EXPORT :

L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un délai **d'un mois** pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation :

Les achats sont réglés TTC en totalité par virement. Le remboursement de la TVA s'effectuera UNIQUEMENT selon les conditions ci-dessous (cumulatives) :

- Les véhicules doivent être exportés dans le mois qui suit la vente.
- Bordereau d'Adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur à l'étranger.
- Réception de l'original de l'imprimé EX A avec la mention ECS SORTIE délivré par le transitaire ou les douanes.

EXPEDITION INTRACOMMUNAUTAIRE :

L'acquéreur règle ses achats en totalité (TVA incluse) par virement. Le remboursement de la TVA s'effectuera UNIQUEMENT selon les conditions ci-dessous (cumulatives) :

- Les véhicules doivent être délivrés dans le mois qui suit la vente.
- Bordereau d'Adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur à l'étranger, avec N° de TVA intracom.(en cours de validité)
- A l'enlèvement, le CMR tamponné par le transporteur et précisant les coordonnées de l'acquéreur.
- A l'arrivée des marchandises dans le pays de la C.E.E., une copie du CMR doit nous être adressé par mail, complété, daté et signé par l'expéditeur, le transporteur et le destinataire (case 22, 23 et 24 sur un document CMR type)

ORDRES D'ACHAT :

Le commissaire-priseur et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les clients qui ne peuvent pas assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés

-soit par écrit et accompagnés d'un chèque,

-soit sur interencheres.com, avec empreinte cb, relevé d'identité bancaire et copie recto verso d'une pièce d'identité.

La responsabilité du commissaire-priseur ne saurait en aucun cas être engagée dans l'hypothèse où un ordre ne serait pas honoré, quelle que soit la cause de cette défaillance.

Lorsque plusieurs ordres d'achat d'un même montant sont enregistrés sur le même lot, préférence est donnée à l'ordre reçu le premier.

A montant équivalent, il sera donné préférence à une enchère en salle.

ENCHERES TELEPHONIQUES :

Uniquement pour les lots d'un montant minimum de 200 € : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et d'une copie de pièce d'identité, au plus tard 24 heures avant la vente. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non obtention de la ligne téléphonique.

ENCHERES EN DIRECT via le service Live du site **interencheres.com** :

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à l'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne.

Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez l'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés de 48€ TTC EUR TTC par véhicule.

L'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

En cas d'enchère simultanée ou finale d'un montant égal, il est possible que l'enchère portée en ligne ne soit pas prise en compte si l'enchère en salle était antérieure. En toute hypothèse, c'est le commissaire-priseur qui sera le seul juge de l'enchère gagnante et de l'adjudication sur son procès-verbal.

ORDRES D'ACHAT SECRETS : ENCHERES AUTOMATIQUES

L'OVV Roanne Enchères et l'Etude de Maître Véronique Ingels n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants :

jusqu'à 19€ : 1€ ;
 de 20€ à 199€ : 10€ ;
 de 200€ à 499€ : 20€ ;
 de 500€ à 999€ : 50€ ;
 de 1 000€ à 4 999€ : 100€ ;
 de 5 000€ à 9 999€ : 200€ ;
 de 10 000€ à 19 999€ : 500€ ;
 de 20 000€ à 49 999€ : 1 000€ ;
 de 50 000€ à 99 999€ : 2 000€ ;
 100 000€ et plus : 5 000€.

TRADUCTION :

La traduction de la description des biens mis en vente via www.interencheres.com est réalisée de façon automatique à titre purement indicatif. Elle ne saurait engager la responsabilité de Roanne enchères et Me Ingels. Seule la version originale française de la description d'un bien présenté en vente par un fera foi.

GARANTIES ASSORTISSANT LES VENTES :

La vente est faite **sans garantie aucune** : il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les véhicules sont vendus en l'état, sans autres accessoires que ceux présentés et les indications de qualité, années modèle, kilométrages, quantité, contenance, poids taille, état, ne sont fournis qu'à **titre indicatif**. L'acheteur fera son affaire des mises en conformité éventuelles, sans que le commissaire-priseur puisse être mise en cause à quelque titre que ce soit.

Article L. 321-17 al 1 du Code de Commerce :

« Les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prisées et des ventes volontaires et judiciaires de meuble aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prisée. ».

DELIVRANCE DES LOTS :

Aucun véhicule ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Les adjudicataires sont responsables de leurs véhicules dès l'adjudication prononcée. Les véhicules adjugés demeurent aux risques, frais et périls des adjudicataires alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu, pour quelque cause que ce soit, en particulier dans l'attente du bon mode de règlement.

Enlèvements :

L'acquéreur est tenu d'enlever son véhicule au plus tard dans les **48 heures** suivant la vente.

Passé ce délai, le véhicule sera conduit au dépôt. La délivrance se fera contre règlement des frais de gardiennage et forfait de rapatriement, sur rendez-vous.

GARDIENNAGE :

Il sera facturé **10 € HT** par jour pour tout véhicule léger qui ne serait pas enlevé dans les 48H.

Il sera facturé **30 € HT** pour tout poids-lourd qui ne serait pas enlevé dans les 48H.

A l'expiration de ce délai, le véhicule sera conduit au dépôt. Sa délivrance donnera lieu à facturation des frais de transfert. Le rendez-vous ne sera fixé qu'après encaissement des frais de transfert et frais de gardiennage. Aucun véhicule ne sera délivré sans rendez-vous convenu au moins 48h à l'avance.

La tolérance de gardiennage n'emporte pas la responsabilité de Roanne enchères en cas de vol ou détérioration des lots qui n'ont pas été enlevés par les acquéreurs.

TOUT VEHICULE NON RETIRE DANS LES 48H suivant l'achat est automatiquement conduit au dépôt. La délivrance donnera lieu à facturation de rapatriement

100€ HT pour un véhicule léger ou utilitaire

250€ HT pour un véhicule plus encombrant.

Le gardiennage commencera à courir dès l'enlèvement et jusqu'au jour du retrait inclus.

Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères

Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères sont abonnées au Service TEMIS permettant la consultation et l'alimentation du Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75001) Paris, 14, rue des Pyramides, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au fichier TEMIS.

(1) Finalité et base légale du Fichier TEMIS

Le Fichier TEMIS recense les incidents de paiement des bordereaux d'adjudication (retards et défauts de paiement), quel que soit le mode de participation des enchérisseurs (présentiel ou à distance) et peut être consulté par toutes les structures de ventes aux enchères opérant en France et abonnées au service.

L'enchérisseur est informé qu'à défaut de régularisation de son bordereau d'adjudication dans le délai mentionné sur le bordereau, une procédure d'inscription audit fichier pourra être engagée par Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères.

La mise en œuvre du Fichier TEMIS et son utilisation par Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères est nécessaire aux fins de l'intérêt légitime des abonnés au Service TEMIS de prévenir les impayés et sécuriser ainsi les ventes aux enchères.

(2) Organismes autorisés à consulter le Fichier TEMIS (destinataires)

Le Fichier TEMIS peut être consulté par toute structure de vente abonnée (professionnels et sociétés habilités à diriger des ventes de meubles aux enchères publiques conformément à la réglementation applicable et notamment aux prescriptions du Titre II " Des ventes aux enchères " du Livre III du Code de commerce (ci-après les « Professionnels Abonnés »)), souhaitant se prémunir contre les impayés et sécuriser ainsi la participation aux ventes aux enchères qu'ils organisent. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interenchères.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

(3) Conséquence d'une inscription au Fichier TEMIS

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au fichier TEMIS, Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation des enchérisseurs aux ventes aux enchères pour lesquels ces garanties ne peuvent être mises en œuvre. L'inscription au fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de

limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des professionnels abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

(4) Durée d'inscription

Les enchérisseurs sont informés du fait que la durée de l'inscription sur le Fichier TEMIS est déterminée par le nombre de bordereaux d'adjudications restés impayés auprès des Professionnels Abonnés au Fichier TEMIS, par leurs montants cumulés et par leur régularisation ou non. La durée de l'inscription au Fichier TEMIS est réduite si l'Enchérisseur régularise l'ensemble des Incidents de paiement. Elle est augmentée lorsque l'enchérisseur est concerné par plusieurs bordereaux impayés inscrits au Fichier TEMIS.

L'inscription d'un bordereau d'adjudication en incident de paiement est supprimée automatiquement au maximum à l'issue d'une durée de 24 mois lorsque l'enchérisseur ne fait l'objet que d'une seule inscription, et de 36 mois lorsque l'enchérisseur fait l'objet de plusieurs inscriptions.

(5) Responsabilités

Pour l'application de la législation en matière de protection des données personnelles, CPM et Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères ont tous deux la qualité de responsable de traitement. CPM est responsable de la mise en œuvre du Fichier TEMIS, ce qui inclut notamment la collecte de données auprès des abonnés, la mutualisation et la diffusion des données à caractère personnel qui y sont recensées, ainsi que la sécurité du système d'information hébergeant le Fichier TEMIS.

Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères, en tant qu'abonné est responsable de son utilisation, ce qui inclut notamment la communication des données à caractère personnel relatives aux adjudicataires à CPM en vue de l'inscription au Fichier TEMIS, la vérification de l'exactitude et la mise à jour des données, la consultation, ainsi que la réutilisation des informations du Fichier TEMIS.

(6) Droits des personnes

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier ou contester leur inscription peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères : par écrit auprès de Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères – 23 Rue Benoit Malon 42300 ROANNE,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris, ou par e-mail contact@temis.auction.

Toute demande tendant à l'exercice des droits d'effacement, de limitation, d'opposition dont dispose l'Enchérisseur en application de la législation en matière de protection des données personnelles, ainsi que toute autre contestation d'une inscription doit être adressée au Professionnel à l'origine de l'inscription qui effectuera une demande de mise à jour auprès de CPM. En cas de difficultés, l'enchérisseur a la faculté de saisir CPM en apportant toute précision et tout document justificatif afin que CPM puisse instruire sa réclamation.

L'enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS.

Pour en savoir plus concernant le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter la politique de confidentialité de CPM accessible sur www.temis.auction.

(7) **Coordonnées de l'Enchérisseur**
Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Etude de Maître Véronique/OVV Roanne enchères de tout changement concernant ses coordonnées de contact.

« FOLLE ENCHERES »

A défaut de paiement, une procédure de réitération d'enchères sera diligentée immédiatement. L'acquéreur défaillant sera poursuivi pour la différence constatée entre le montant de son achat et le montant de la revente sur folle-enchère, sans pouvoir prétendre à un excédent.

Une procédure en cours sur Temis ne fait pas obstacle à une poursuite de l'acquéreur au contentieux, en dommages et intérêts ou à la mise en œuvre d'une procédure de réitération d'enchères.

L'acquéreur défaillant sera redevable de la différence entre son enchère et le montant de la revente sur folle-enchère, sans pouvoir prétendre à un excédent s'il y en a.
 Les frais de remise en vente du bien seront à sa charge.

1- Ventes volontaires

Art L321-14 al 3 du Code de commerce :

« A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

2- Ventes judiciaires

Saisie-vente et procédures collectives

. de biens mobiliers

Art R221-38 Code des procédures civiles d'exécution :

« L'adjudication est faite au plus offrant, après trois criées. Le prix est payable comptant. Faute de paiement par l'adjudicataire, l'objet est revendu sur réitération des enchères. »

. d'aéronefs

Art R123-6 du code de l'Aviation civile

. de bateaux et navires

Art R4123-14 du Code des transports

Art 5114-28 du Code des transports